

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

N° 17.943

**Régler un problème de pouvoir d'achat
en introduisant une inégalité : interdit par la Constitution**

Sur-rémunération décision explosive du Conseil constitutionnel



Le point de départ de la grande mobilisation du COSPAR était la lutte pour un plus grand pouvoir d'achat.

L'arrêt du Conseil constitutionnel est très clair au sujet de l'article 1 du Pacte de responsabilité. La Constitution interdit d'introduire une inégalité entre les travailleurs pour qu'une partie d'entre eux puisse bénéficier d'un gain de pouvoir d'achat. C'est tout un système vieux de 67 ans à La Réunion qui est remis en cause.

Pour donner une dimension sociale à son Pacte de responsabilité, le gouvernement avait prévu des dispositions pour les travailleurs les moins bien payés. Il aurait pu décider d'augmenter le SMIC. Mais il a choisi de ne pas mettre les entreprises à contribution et de faire payer le contribuable à leur place. C'est donc l'Etat qui financera un gain de pouvoir d'achat pour les travailleurs payés moins de 1,3 SMIC. Le moyen choisi est de réduire les cotisations de Sécurité sociale prélevées sur les salaires des personnes concernées. L'Etat doit donc payer le manque à gagner, soit 2,5 milliards d'euros.

Pour le Conseil constitutionnel, ce dispositif introduit une rupture. D'après l'institution, tous les salariés ont les mêmes droits à la Sécurité sociale. Pour en bénéficier, chacun contribue en fonction de ses capacités. Le projet du gouvernement prévoit que certains contribueront moins tout en ayant les mêmes droits que ceux dont la cotisation ne change pas. Il dit donc en substance que le gouvernement aurait dû baisser les contributions de tout le monde selon les mêmes critères.

67 ans d'inégalité à La Réunion

Autrement dit, selon le Conseil constitutionnel, l'augmentation du pouvoir d'achat d'une catégorie de travailleurs

ne doit pas se faire au détriment du respect du principe d'égalité.

A La Réunion, la structure des échanges favorise des prix plus chers qu'en France. En effet, plus de 50% des importations viennent de France. Dans ce pays, les coûts de production sont élevés. A cela s'ajoute le transport sur 10.000 kilomètres. Ensuite, les produits passent par des monopoles d'importation et de distribution. En conséquence, il existe un problème de pouvoir d'achat à La Réunion. C'est d'ailleurs ce qui a été à l'origine du dernier grand mouvement social, le COSPAR de 2009.

Ce problème n'est pas nouveau. Il est en effet la base d'un système de rémunération sans équivalent.

Pour régler ce problème, l'Etat a décidé de verser à une partie des travailleurs une prime égale à 53% du salaire pour augmenter le pouvoir d'achat. Dans le même temps, l'Etat a refusé de verser la même prime aux autres travailleurs. Plus grave encore, il a fallu lutter pendant un demi-siècle pour obtenir la simple égalité du SMIC et des prestations sociales entre La Réunion et la France. Pendant cinquante ans, les Réunionnais du secteur privé touchaient moins que le simple droit commun.

Tout un système condamné par une décision

C'est dans ce contexte qu'intervient l'ar-

rêt du Conseil constitutionnel. Il estime que le principe d'égalité doit prévaloir quand un gouvernement veut régler un problème de pouvoir d'achat. Or, c'est précisément le contraire des décisions prises et appliquées à La Réunion par les gouvernements qui se succèdent depuis 67 ans. Le pire c'est quand la gauche se targue d'être plus vertueuse que la droite ! Tous ont jugé qu'il est normal de limiter aux seuls titulaires de la fonction publique le bénéfice d'une mesure permettant d'augmenter le pouvoir d'achat. Tous ont aussi soutenu l'inégalité de traitement au sein de la fonction publique, entre ceux qui touchent cette prime et ceux qui ne l'ont pas encore ou ne l'auront jamais.

Face à cette discrimination, plusieurs secteurs ont malgré tout arraché une prime liée à la cherté de la vie. C'est le cas d'entreprises comme les banques ou EDF, l'audiovisuel public ou des administrations telles que la Sécurité sociale, la CAF ou la CCIR.

Mais tous les autres Réunionnais n'ont pas le droit à cette mesure censée compenser la vie chère. L'égalité n'est donc pas respectée, et la responsabilité en revient au gouvernement.

Cette décision du Conseil Constitutionnel est explosive, elle n'a pas fini d'avoir des répercussions à La Réunion, dans tous les secteurs, car elle remet en cause les bases d'un système discriminatoire vieux de 67 ans.

M.M.

Extrait de la décision du Conseil constitutionnel

Considérant que le législateur a, aux fins d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés dont la rémunération est modeste, institué une réduction dégressive des cotisations salariales de sécurité sociale des salariés dont la rémunération «équivalent temps plein» est comprise entre 1 et 1,3 salaire minimum de croissance;

que, dans le même temps, il a maintenu inchangés, pour tous les salariés, l'assiette de ces cotisations ainsi que les prestations et avantages auxquels ces cotisations ouvrent droit;

qu'ainsi, un même régime de sécurité sociale continuerait, en application des dispositions contestées, à financer, pour l'ensemble de ses assurés, les mêmes prestations malgré l'absence de versement, par près d'un tiers de ceux-ci, de la totalité des cotisations salariales ouvrant droit aux prestations servies par ce régime;

que, dès lors, le législateur a institué une différence de traitement, qui ne repose pas sur une différence de situation entre les assurés d'un même régime de sécurité sociale, sans rapport avec l'objet des cotisations salariales de sécurité sociale;

qu'il résulte de ce qui précède que les dispositions de l'article 1er de la loi déferée, qui méconnaissent le principe d'égalité, doivent être déclarées contraires à la Constitution

Édito

Obama doit arrêter cette escalade

Obama avait la sympathie du monde entier lorsqu'il faisait campagne électorale pour son premier mandat. Succédant à Georges Bush, on lui trouvait beaucoup de qualité, même la couleur de la peau était pris en compte. Imaginez : il avait promis de fermer la base de Guantanamo, à Cuba, et annoncé son soutien à la création d'un Etat Palestinien ! Enfin !

Un mandat est passé : rien ! Au deuxième mandat, on découvre, en réalité, un va-t-en-guerre.

Au lendemain de l'effondrement de l'URSS, les Etats Unis et l'Europe ont poussé leur avantage jusqu'à créer un marché unique mondial. Mal leur a pris : de nouvelles puissances ont émergé. Un monde multipolaire est en train de naître. Le mouvement remet en cause le leadership américain et la gouvernance mondiale, dont les attributs sont le dollar, le FMI, la Banque Mondiale, l'OTAN, l'ONU. Même l'Europe s'y est mise, en tentant d'unir le continent et en créant une monnaie. L'euro est une brèche dans la domination sans partage du dollar. Aucun président américain n'accepte cette insulte car cela ouvre la porte à l'idée d'une monnaie de change internationale, libre et stable.

Les BRICS avancent à grands pas, en entraînant au passage, l'Argentine ! En plus, ils signent des tas d'accords entre eux. Les Etats Unis et l'Europe sont out !

Imaginez la fureur d'Obama ! Il s'en prend à la Russie, considérée comme tête de pont de cet

affront concerté. Il est vrai que Poutine était venu faire la tournée des popotes en Amérique Latine, suivi du président chinois. Cette balade chez Fidel Castro était une insulte de plus. Le vase était déjà à ras bord avec l'asile accordé à Snowden, ce qui lui permet de distiller tous les secrets sur les grandes oreilles du NSA. Mettez-vous à la place d'Obama qui n'arrive pas à faire comprendre à Poutine qu'il faut «larguer» son espion.

C'est un président américain aux abois qui utilise encore ses dernières cartouches pour faire du mal alors qu'il n'est plus crédible. La fuite de leurs diplomates en Libye est une véritable honte. En Irak, il est obligé de revenir avec des bombardements. Israël ne l'écoute plus et bombarde Gaza sans vergogne. Alors, il se défoule sur la Russie : blocus économiques, menaces navales en Mer Noire, dénonciation de l'accord Iran-Russie. Que fait la Russie ? Elle retourne la sanction contre les pays qui l'accablent. L'Europe n'est pas contente, et menace encore plus... Cette escalade est extrêmement dangereuse. On sait quand ça commence. Personne ne sait quand et comment s'arrêter. Personne ne pourra supporter un an de blocus économique dans un monde interdépendant. Obama stop.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergés • 1957 - 1964 : Paul Vergés • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
EMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr

Sénat: «De fortes inégalités entretenues par les compléments de rémunération dans la fonction publique» -7-

«Des dépenses importantes, qui entretiennent le phénomène de "vie chère"»

Après avoir décrit l'ensemble des sur-rémunérations versées aux fonctionnaires servant outre-mer, le rapport du Sénat sur les niveaux de vie outre-mer fait part de ses propositions. Il s'interroge sur la nécessité d'introduire la sur-rémunération à Mayotte, sachant qu'elle contribue à faire augmenter les prix, estiment les sénateurs. Voici la fin de la partie traitant de cet aspect, avec des intertitres de Témoignages.

En 2011, l'ensemble des sur-rémunérations versées aux fonctionnaires civils et militaires de l'État en activité dans les outre-mer représentait une dépense de 1,261 milliard d'euros.

Au nombre de 91 212, les fonctionnaires civils se sont vu verser au total 1,033 milliard d'euros au titre des majorations et indexations, 159 millions d'euros au titre de l'indemnité d'éloignement et 26,6 millions d'euros au titre de l'IPSI.

Quant aux militaires, dont le nombre était légèrement inférieur à 9 000 personnes au 31 décembre 2011, le montant de leurs compléments de rémunération s'est élevé à 167,129 millions d'euros en 2011.

Fortes critiques

Les sur-rémunérations font périodiquement l'objet de fortes critiques.

Tandis que certaines des justifications des sur-rémunérations sont historiquement datées, l'adéquation de ce système aux réalités de la vie outre-mer est en effet sujette à caution. **Le niveau des sur-rémunérations n'apparaît plus nécessairement proportionné aux conditions de vie dans les outre-mer.** Les progrès des moyens de communication et l'amélioration des conditions de vie localement ont considérablement réduit les difficultés rencontrées par les fonctionnaires affectés outre-mer, à l'exception de quelques postes qui demeurent particulièrement exposés. Les primes devraient être

recalibrées pour s'attacher désormais essentiellement à compenser le différentiel de coût de la vie. Il faut cependant prendre garde à conserver une attractivité suffisante pour les affectations outre-mer.

Contribution à l'accentuation des inégalités

En outre, la contribution des sur-rémunérations à l'accentuation des inégalités outre-mer ne fait plus guère de doute. En tenant compte de la structure de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle, **«le salaire net moyen dans la fonction publique est supérieur de près de 40 % à celui du secteur concurrentiel, alors qu'ils sont proches en métropole».**

En Nouvelle-Calédonie, l'écart entre les salaires du secteur public et ceux du secteur privé, tous emplois confondus, est de 57 %, ce qui s'explique à la fois par les sur-rémunérations et la proportion importante de cadres dans la fonction publique, l'essentiel des ouvriers et des employés étant en poste dans le secteur privé.

Cause de cherté de la vie

Enfin, ainsi que l'a indiqué la DGOM en réponse au questionnaire de vos rapporteurs, les mécanismes de sur-rémunérations **«sont souvent dénoncés comme une cause de la cherté de la vie, ayant en outre une incidence à la**

hausse sur les salaires du privé, alimentant l'inflation et les hausses de coûts de production dans le secteur privé et pesant sur la compétitivité des productions locales (tourisme par exemple)».

Les sur-rémunérations conduisent en effet à **surévaluer artificiellement les économies ultramarines.** Dans ce contexte, on peut s'interroger **sur la pertinence de la décision d'introduire progressivement à Mayotte une majoration qui atteindrait en l'espace de cinq ans celle des Antilles.** L'accès de Mayotte au statut de DOM aurait au contraire pu être l'occasion de réaménager globalement le dispositif.

La DGOM indique que **«ces différents avantages ne correspondent plus aujourd'hui à la compensation financière des affectations outre-mer.** L'évolution se caractérise par une grande hétérogénéité des régimes applicables selon les collectivités et l'émergence de nouveaux bénéficiaires».

Reconsidération nécessaire

Une reconsidération des compléments de rémunération apparaît ainsi nécessaire. Des évolutions ont déjà été engagées en ce sens avec la réforme très progressive, par la loi de finances rectificative pour 2008, des indemnités temporaires de retraite (ITR) servies aux anciens fonctionnaires domiciliés outre-mer.

Le rapport publié en 2009 au nom de la mission commune d'information sur la situation des DOM avait en outre formulé plusieurs propositions précises en matière de sur-rémunérations, qui n'ont pas pour le moment été suivies d'effet.

Passage à l'opérationnel

En parfait accord avec ces conclusions, vos rapporteurs rappellent qu'il est nécessaire de ramener le montant des sur-rémunérations au véritable différentiel de coût de la vie entre les outre-mer et l'hexagone, sans exclure la possibilité d'une modulation prenant en compte les spécificités géographiques de certains territoires.

Les marges de manoeuvre financières ainsi dégagées doivent revenir à l'économie et aux infrastructures des départements et collectivités d'outre-mer. À ce titre, le débat doit aujourd'hui prendre en compte une dimension plus opérationnelle afin de définir précisément les mesures à mettre en oeuvre dans cette perspective, sur la base d'un cahier des charges comportant une triple exigence:

- une entrée en vigueur progressive pour éviter toute déstabilisation des économies ultramarines,
- seuls les nouveaux entrants dans la fonction publique devant être concernés;

- la définition d'un référentiel stable et régulièrement publié mesurant pour chaque territoire le différentiel de coût de la vie afin d'y adosser le niveau des compléments de rémunération;

- la mise au point d'un dispositif permettant de réinjection dans les économies ultramarines les économies réalisées.

(Fin)

Antilles, Guyane, Saint-Barthélemy et Saint-Martin	1,4
La Réunion	1,53
Mayotte	entrée en vigueur échelonnée ; 1,4 à compter du 1 ^{er} janvier 2017
Polynésie française	de 1,84 à 2,08
Nouvelle-Calédonie	de 1,73 à 1,94
Wallis-et-Futuna	2,05
Saint-Pierre-et-Miquelon	1,75
Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)	de 1,53 à 1,73

Le tableau ci-dessus résume les coefficients multiplicateurs des salaires versés aux fonctionnaires en poste outre-mer, en fonction de leur territoire d'affectation.

Recommandation n° 3 -

Rénover le dispositif des compléments de rémunération pour en faire un outil vertueux au service des économies ultramarines:

Redéfinir le régime des sur-rémunérations sur la base incontournable des trois exigences suivantes :

- une entrée en vigueur progressive pour éviter toute déstabilisation des économies ultramarines, seuls les nouveaux entrants dans la fonction publique devant être concernés ;

- la définition d'un référentiel stable et régulièrement publié mesurant pour chaque territoire le différentiel de coût de la vie afin d'y adosser le niveau des compléments de rémunération ;

- la mise au point d'un dispositif permettant de réinjecter dans les économies ultramarines les sommes dégagées.

Demander au Gouvernement la réalisation d'une étude opérationnelle de mise en oeuvre du nouveau dispositif, identifiant précisément le mécanisme garantissant la réinjection dans les économies ultramarines des montants économisés.

Propositions formulées en 2009 par la mission commune d'information du Sénat sur la situation des DOM

Proposition n° 12: Ajuster les majorations de traitement des fonctionnaires de l'État dans les DOM au différentiel réel du coût de la vie.

Proposition n° 18: Rendre des marges de manoeuvre aux collectivités territoriales en ajustant les majorations de traitement des fonctionnaires territoriaux au différentiel réel du coût de la vie.

Proposition n° 19: Une fois les majorations de traitement réajustées au différentiel réel du coût de la vie, compensation par l'État des charges supplémentaires qui en résultent pour les collectivités territoriales, grâce aux économies réalisées par cette réforme pour les fonctionnaires de l'État.

Le président de l'Équateur annule une visite en Israël

L'Équateur ouvre une ambassade en Palestine

5 pays d'Amérique ont rappelé leurs ambassadeurs d'Israël. L'Équateur va ouvrir une représentation diplomatique à Ramallah, siège de l'Autorité palestinienne. Rafael Correa a décidé d'annuler son voyage en Israël.

«Nous devons continuer à dénoncer ce génocide» a dit le président de l'Équateur. Rafael Correa était interrogé sur sa décision d'annuler un voyage officiel en Israël.

Le chef de l'État équatorien a ainsi réagi à la nouvelle agression de l'armée israélienne à Gaza.

Le ministre des Affaires étrangères

d'Équateur a aussi annoncé que son pays ouvre une ambassade en Palestine. L'Équateur a aussi rappelé son ambassadeur en Israël, tout comme le Brésil, le Salvador, le Pérou et le Chili.

Le mouvement de solidarité de ces démocraties américaines isole encore davantage le pouvoir de Tel Aviv, accusé d'avoir commis des crimes de guerre à Gaza.

Di sak na pou di

Chrétiens d'Irak... «c'est notre pays!»

«Déjà dramatique, la situation des chrétiens d'Irak s'aggrave d'heure en heure». Dans un communiqué daté du jeudi 7 août, Mgr Georges Pontier, archevêque de Marseille, président de la Conférence des Evêques de France lance un appel au secours pour le peuple irakien avec ses diverses composantes. Saluant les récentes prises de parole des dirigeants de la France, il demande des engagements à concrétiser: «C'est au niveau des Nations Unies que doit au plus vite s'organiser la plus ferme et la plus rapide des réactions, avant qu'il ne soit trop tard».

Cette prise de position ne met pas à part les chrétiens et les autres irakiens. Le Patriarche chaldéen Louis-Raphaël Sako (Irak) avait déjà relevé le dilemme profond dans le cœur de beaucoup de chrétiens: partir ou rester? Il leur avait dit «Vous êtes libres, mais c'est notre pays». A Mossoul et dans l'ensemble de l'Irak se trouvent les chrétientés parmi les plus vieilles du monde. La langue du temps de Jésus, l'araméen, témoigne encore de cette ancienneté.

Une délégation de la Conférence des Evêques de France composée du cardinal Barbarin (Lyon), de Mgr Dubost (Evry) et de Mgr Gollnisch (Directeur Général de l'Œuvre d'Orient) s'est rendue en Irak. Elle a rendu public le 1er août le compte-rendu de son séjour. Je retiens les paroles de:

- Mgr Barbarin: «Ce qui me touche, ce que je garde de ce voyage, ce sont deux remarques: une du patriarche: «De jour en jour, grâce à

voire venue, on voyait leur espérance grandir»; et une de Mgr Youssef Thomas, «Avant nous étions sans voix, maintenant, enfin, nous avons une voix».

- Mgr Dubost: «Ce qui m'a beaucoup frappé c'est de trouver des gens qui ont tout perdu en raison de leur foi: ils demandent justice, mais sans haine ni appel à la vengeance. L'immense solidarité du peuple irakien m'a aussi frappé: paroisses, écoles, salles communes, maisons, toutes les portes se sont ouvertes pour les déplacés».

- Mgr Gollnisch: «Moi ce qui me frappe, ce sont des gens qui ont accepté de tout perdre en raison de leur foi. Nous n'avons reçu aucun témoignage d'apostasie, pas même une rumeur. On sent aussi que beaucoup de musulmans sont choqués par ce qui se passe à Mossoul. L'un d'eux l'a même payé de sa vie, le Pr. Mahmoud Al-Asali.»

Il y a une dizaine de jours, Mgr Gollnisch déclarait: «Contrairement aux rumeurs qui ont pu circuler, les chrétiens n'ont pas été tués». Des députés chiites, sunnites irakiens disaient: «Vous devez rester, nous avons besoin des chrétiens pour reconstruire notre pays.» Mais aujourd'hui ce n'est plus seulement de pressions que l'on doit parler mais de persécutions organisées, de violences pour essayer d'obtenir des apostasies, d'exactions, de destructions. L'exode forcé. Mgr Gollnisch avait déjà dit: «Il n'y a aucun État islamique à Mossoul, il y a un État islamique autoproclamé. Ce sont des bandes qui se proclament proprié-

taires de Mossoul, ce sont des occupants sans titres, illégitimes. Il est hors de question de les reconnaître ni de sembler accréditer la thèse selon laquelle ils sont chez eux». Depuis, la contagion s'élargit.

Quand la barbarie se déchaîne avec le fanatisme, les humains profondément croyant s'appuient avant tout sur la force de la prière. Les chrétiens, dans la lumière de la Résurrection du Christ croient en la puissance de la souffrance offerte pour que la vie humaine non seulement ne soit pas un enfer mais construise une fraternité possible dans le temps. Mais le temps presse, surtout pour tous ceux qui ont tout perdu et qui risquent même pour leur vie sur les chemins de l'exode, espérant un accueil ailleurs. Plusieurs fois le Patriarche Sako a confié à la délégation de la Conférence des Evêques de France qu'il faut combattre le péché de désespoir. Il appelle les chrétiens d'Irak à fonder leur espérance dans la foi. Il a dit en plusieurs circonstances: «Jonas est sorti du ventre de la baleine. Mossoul, l'antique Ninive, sortira aussi de ces ténèbres».

Dans toutes les églises de La Réunion ce week-end, samedi et dimanche, nous prions plus spécialement pour les chrétiens d'Irak et pour tout le peuple irakien. Nous sommes à l'écoute des événements pour de possibles actions à partir de La Réunion.

Monseigneur Gilbert Aubry

Une nouvelle étape pour faire réparer ce crime de guerre des USA contre le peuple vietnamien avec l'agent Orange

Ho Hai Quang, ex-professeur d'économie à l'Université de La Réunion, artiste et fondateur de l'association Orange Dihoxyn, mène depuis de nombreuses années un combat avec d'autres artistes réunionnais et ami(e)s pour exprimer la solidarité avec les millions de victimes des bombardements du Vietnam par l'armée des États-Unis d'Amérique avec l'agent Orange entre 1962 et 1971. Il nous a transmis un article très intéressant paru au sujet de ce grave problème dans l'hebdomadaire parisien «l'Express» le 4 juin dernier. Cet article signale notamment que «près de quarante ans après la fin de la guerre du Vietnam, une Française d'origine vietnamienne engage des poursuites contre des géants de la pétrochimie. Elle les accuse d'avoir produit l'agent Orange, un défoliant très toxique déversé par l'aviation américaine et qui, aujourd'hui encore, fait de nombreuses victimes». Nous publions ci-après de larges extraits de ce texte, avec des intertitres de «Témoignages».

Il n'y a rien de banal à grandir dans un pays en guerre, à connaître la jungle et les bombes, la prison et les coups. Rien de banal, non plus, à se lancer seule, à 72 ans, dans le combat d'une vie : assigner en justice 26 sociétés américaines de pétrochimie. Des puissants, riches à milliards, accusés d'avoir autrefois fabriqué l'agent orange, un désherbant aux effets dévastateurs sur la végétation et les populations.

De son passé de journaliste (1966-1974) puis de directrice d'école (1975-1992), Tran To Nga, Française d'origine vietnamienne, a gardé un côté «tête de mule», comme elle dit, et un sens aigu de l'organisation. Si la justice veut des preuves, ses dossiers sont prêts, sur la table de la salle à manger. À droite, les expertises, les textes savants pour dire combien ce défoliant que l'armée américaine déversait par avions entiers était beaucoup plus dangereux qu'on ne le croyait à l'époque. À gauche, les albums photo, qui donnent des visages, une chronologie à ce drame hors d'âge. D'un cliché à l'autre, sa vie défile. Avec une jeunesse rebelle dans un pays alors déchiré entre un Nord communiste et un Sud soutenu par l'Amérique de Kennedy.

Au milieu des années 1960, Nga («cygne» en vietnamien) achève sa formation de chimiste à l'université de Hanoï (Nord) et s'engage, comme sa mère et son beau-père avant elle, dans le combat pour la «libération» du Sud. Avec des centaines d'autres jeunes communistes,

elle part à pied rejoindre les rangs de la résistance.

Une bataille judiciaire est lancée

Parvenue au Sud en 1966, Nga se retrouve en pleine jungle, au cœur d'une base arrière de la résistance où des centaines de personnes vivent sous des pailloles.

Un matin, Nga entend qu'un avion survole le secteur. Sortant de sa tanière, elle le voit larguer sur la forêt une sorte de poudre. «J'ai commencé à tousser, à me gratter, se souvient-elle. Nous avons ensuite compris qu'il s'agissait d'un désherbant, mais sans imaginer à quel point il pouvait être nocif. Les soldats américains eux-mêmes ignoraient les dangers encourus».

En fait, l'US Army cherche à détruire les zones de végétation luxuriante où se cache l'ennemi. Elle veut le priver d'abri et de nourriture, le contraindre à se découvrir ou à se terrer dans les tranchées. Les avions, semblables à des Canadair, passent et repassent, à basse altitude, sur les secteurs suspects, traînant dans leur sillage de longs nuages de produits toxiques. Le plus puissant, surnommé «agent orange» en référence à la couleur des fûts, est utilisé depuis 1965. Les sociétés pétrochimiques le fabriquent dans des quantités gigantesques, en négligeant les précautions d'usage. Résultat : la teneur en dioxine (l'élément le plus dangereux) est beaucoup trop élevée. Les effets sur la nature sont radicaux. Sur l'être humain aussi. Une fois à la retraite, Nga partagera son temps entre ses deux pays, le Vietnam et la France, travaillant sans cesse à leur rapprochement. En 2004, la Légion d'honneur lui est décernée en hommage à son œuvre de mémoire au service des victimes et des anciens combattants de la guerre d'Indochine.

La voici maintenant lancée — «sans haine ni esprit de revanche» — dans une bataille judiciaire contre les géants américains de la pétrochimie. Les chiffres, à eux seuls, donnent la nausée : au cours de la guerre (1961-1975), 80 millions de litres de divers produits nocifs ont été épanchés sur le pays. À lui seul, l'agent orange représenterait environ 60% de ce total. À certains endroits, il a détruit la végétation. Un peu partout, la dioxine s'est infiltrée durablement, les sols et les nappes phréatiques ont été contaminés, l'ensemble de la chaîne alimentaire a été empoisonnée pour des années.

Aux États-Unis, il a fallu beaucoup de temps et bien des expertises pour que les autorités prennent la mesure des ravages ainsi provoqués sur leurs pro-

pres troupes. «Le mal se transmet et s'aggrave au fil des générations», constate Tran To Nga.

«Voilà pourquoi je me bats»

L'assignation que son avocat, Me William Bourdon, a déposée devant le tribunal de grande instance d'Evry (Essonne) énumère les maladies que l'administration américaine elle-même impute à la dioxine de l'agent orange. Une quinzaine de pathologies, dont plusieurs cancers (prostate, poumon, larynx...), sont mentionnées, ainsi qu'une vingtaine de malformations congénitales. Au terme d'une longue bataille, les anciens combattants de l'US Army ont obtenu, à partir de 1984, le versement d'indemnités. Les civils vietnamiens ont bien tenté de se plaindre, eux aussi, mais les offensives diplomatiques puis juridiques menées aux États-Unis sont demeurées vaines. L'appui des vétérans, solidaires de l'ennemi d'hier, n'a pas suffi. Quelques aides financières ont bien été promises, des travaux de décontamination, entrepris ici ou là, mais le chantier est immense et les victimes, de tous âges, se compteraient par millions, selon les autorités locales.

En engageant des poursuites en France, Tran To Nga essaie donc d'ouvrir une brèche. «C'est une démarche réfléchie, longuement préparée, indique Me Bourdon. En tant que citoyenne française, ma cliente est recevable à poursuivre ces sociétés qui ont toujours su organiser leur irresponsabilité juridique dans ce drame éternel. Elle peut obtenir réparation à titre individuel et ouvrir ainsi la voie à d'autres démarches, à l'étranger cette fois, pour les civils vietnamiens». L'assignation, partie de Paris au début de mai, a été délivrée aux 26 compagnies concernées, parmi les lesquelles Monsanto et Dow Chemical. Pour Tran To Nga et ses soutiens, elles ne pouvaient ignorer la dangerosité de ces défoliants. Si la Justice permet un jour à la septuagénaire de leur répondre devant un tribunal, elle commencera sans doute par ouvrir à nouveau son album photo. Dans les dernières pages, bien après les clichés sépia des années de lutte, figure une série de visages d'une humanité saisissante. «Il ne faut pas les regarder avec pitié, prévient-elle, plutôt de la compassion, dire leur courage, leur dignité. Mon rêve serait de monter une école de formation professionnelle. Une fois ma génération partie, qui s'occupera des suivantes ? Qui prendra en charge les enfants et petits-enfants de paysans ? Voilà pourquoi je me bats».

Otè!

Akoz l'agrikiltir sré pa in bon zoutiy pou nout dévlopman?

Zot i pans in péi i pé baz dsi son l'agrikiltir pou fé son dévlopman? Lé drol dir in n'afèr konmsa, dann in péi konm La Rényon, avèk in l'agrikiltir i partisip moins-an-moins dann sak i apèl lo PIB. La pa bézoin mi rapèl azot bann shif, pars mi pans bann léktèr nout journal i koné bann z'afèr-la par kèr. Lé drol osi parl in n'afèr konmsa kan toulmoun i koné nout prinsipal prodiksyon lé bien mal baré... Solman moin la lir, dann in konfèrans, kék par dann l'afrik, Cotonou si mi tronp pa, in gran dirizan l'ONU épi l'OMC la invit bann péi l'afrik-bann péi lo moin avansé- a miz dsi zot agrikiltir pou dévlop azot. A kondisyonn goumant la prodiksyon, roganiz lo komèrs avèk lé zot péi, épi done satisfaksion demoun dann zot prop péi.

L'èr-la, mi poz amoin késtyon. Sak lé vré pou lé zot lé pa vré pou nou? Sansa i konsidèr anou konmm in gran sipèrmarshé, arienk pou konsomé, pa pou produire? Lé kant mèm pa posib, sirtou ké pou bann frui, épi bann légime La Rényon lé pa an rotar. i paré mèm li lé otosifizan pou près katrovin pour san. Par l'fète pou bann légime fré la plipar d'tan ni profèr bann légime péi. Pou bann frui tropikal lé parèy; pou bann rasine konm manioc, kanbar, patate, sé lo mèm to. Mé ni pé dmann anou si ni pé pa fèr myé, é anplis ké sa fé bann prodiksyon bon kalité, pou gingn vann bann péi déor. Dabor ni pé roshèrsh bann kiltir nou lé in pé plis avansé. Par égzanp la vaniy, mé lé sir ké nou na roshèrch pou fèr, tèl fason ni distans in pé lé zot. Dabor i fo ni koné bien sak bann péi risjh la bézoin konm prodiksyon kisoï pou zot bann gato, kisoï pou zot gran kuizine, kisoï ankor pou bann produi i aport in for valèr azouté. Ankor in légzanp, lo Té? Zordi ni komans konète lo té La Rényon té bon kalité é pèrsone i konpran pa bien pou kosa nou l'arété, nou la arashé, mé la pa tro tar pou rokomansé si ni vé bien pran kontak avèk l'Inde k'i kontrol lo marshé mondyal. Konm nou la gingn koz avèk bann japoné pou nout bourbon pointi, pars sé zot k'i kontrol lo marshé bann gran kafé... Mi pans si ni fé in l'éfor pou produi la kalité, lo bio épi sak lé bon pou la santé, nou na lo poin pou marké.

I paré nana 7200 zéktar la tèr an frish. Avèk sink san zéktar ni gingn trap l'otosifizans alimantèr a la mod koméla. avèk dé mil ni pé produi la vyann épi dolé an sifizans. Bon! ala sak ni pé fèr si nou la poin l'anbisyon plis ké sa. Mé si nou nana l'anbisyon, ni pé miz dsi la sirprodiksyon épi la transformasion konmsa sak moin la di an o la lé vré pou nou osi. Arzout èk sa sar pa mové pou donn travay kréol. Konmsa nout l'agrikiltir lé kapab ète in bon zoutiy pou nout dévlopman.

Justin

NB *Zot i pans pa nout l'agrikiltir lé kapab donn travay plizyèr dizène milyé d'pèrsone isi La Rényon... avèk bann ti propiété é in bann prodiksyon intansif. An pliské sa, sak i pé travay dann la transformasion bann produi agrikol. Moin la lir par la moins in domi éktar an polikiltir asosyé avèk lélvaz poison, koshon ou bien volay épi l'atlié transformasion i pé fé bien viv in famiy... Arienk avèk bann tèr an frish noré d'koi fé viv près kinz mil pèrsone dann in sistèm lo permakiltir.*